



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - LEASE CAR COURTAGE

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLITAIN

Vu le règlement n°2023-0263 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de l'État,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L302-2, et L302-3,

Vu le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par décision n°2023-0263 du 13 décembre 2023, en date du 13 juin 2023, et l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre de l'ADEI concernant le dispositif « Transformation numérique », signé le 11 mai 2023,

Vu la délibération n°74 du 18 décembre 2023 portant sur l'adaptation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises sur son territoire, et l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre de l'ADEI concernant l'adaptation du dispositif « Transformation numérique », signé le 14 avril 2023,

Mu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par LEASE CAR COURTAGE le 13 février 2024,

Mu l'avis simple de la commission mis en date du 13 mai 2024,

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique le soutien du territoire en place et elle incarne ainsi un espace dédié aux indépendants et aux salariés avec un accès aux outils de travail afin de faciliter les entreprises créées et améliorer l'attractivité et la productivité de son réseau,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT digitales additionnelles, cette aide ne pouvant être supérieure à 10 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT additionnelles est de 11 200 € HT et que le montant des dépenses HT additionnelles est de 5 600 €, et que, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000 / 100% = 10 000 €.

D É C I S I O N

Il attribue à LEASE CAR COURTAGE, dont le siège est situé au 2 rue de la croix verte - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à soumettre avec LEASE CAR COURTAGE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

L'inspecteur des dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 25 JUIL 2024

Le Président de Limoges Métropole,

Accusé de réception - Modèles de lettres
par email : President@limoges-metropole.fr
Par courrier : Secrétariat@limoges-metropole.fr ou
Par courrier : Secrétariat@limoges-metropole.fr ou par courrier électronique au président

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - LEASE CAR COURTAGE

1 DOCUMENT - Publié le 26 Juin 2024



DEC_ECO_25454_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_LEASE_CAR_COURTAGE.pdf
(.pdf, 95,1 Ko)



TÉLÉCHARGER